

code postal : 67170

Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

code Insee : 67539

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n°

du

07 mars 2016

mis à jour le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non

PPRi Zorn Landgraben

Date : **Approuvé le 26/08/2010**Aléa : **Inondation par submersion*****la cartographie précise de la remontée de nappe et de la submersion sera jointe à l'arrêté d'approbation du PPRi**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Rapport de présentation, règlement, arrêté d'approbation et plan de zonage du PPRi Zorn-Landgrabenconsultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

Technologiqueminiers technologiques non

Date :

Aléas :

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Les règlements de ces PPR intègrent des prescriptions de travaux

oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 Zone 1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicitéconsultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Plans de zonage du PPRi de la Zorn et du Landgraben pour la commune fusionnée de Wingersheim

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre

catastrophes technologiques

nombre

Date de mise à jour : **01/02/2017**

Le préfet de département